



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 OCTOBRE 2017 AVEC LE CONSEILLER SOCIAL DE LA MINISTRE DES TRANSPORTS, M. Benjamin MAURICE

Ce mardi 24 octobre 2017 à 17 heures, une délégation de l'UNSA SAFACTT composée de Emmanuel PUT, Thierry YOU et Karine SCIPION a été reçue par M. Benjamin MAURICE, Conseiller Social auprès de la Ministre des Transports, assisté de M. Paul WEICK, adjoint au Directeur des Services Transports à la DGITM.

Cette invitation fait suite au courrier que l'UNSA SAFACTT a adressé à Mme La Ministre en date du 5 juillet et dans lequel nous l'alertions sur les points suivants :

- baisse importante du nombre réel d'agents affectés aux tâches de contrôle des transports routiers (« effet » BBZ dans les DREAL et non publication de postes vacants)
- recrutement ne comblant pas le nombre de départs
- aucune filière « métier » permettant un accès à la catégorie A et ouvrant ainsi des perspectives de carrière
- réduction des budgets de fonctionnement alloués aux DREAL, ayant une incidence sur la qualité et la quantité des contrôles (à tel point que dans certaines régions le nombre de contrôle en bord de route est en nette diminution faute de budget suffisant)

Après un rapide tour de table au cours duquel nous avons présenté l'UNSA SAFACTT, nous avons rappelé à notre interlocuteur nos inquiétudes face aux problématiques liées aux effectifs, au recrutement, à l'absence de filière métier ainsi qu'aux difficultés liées aux budgets de fonctionnement rencontrées par certaines régions.

Concernant les effectifs, bien que M. MAURICE confirme une baisse substantielle de postes au sein de la catégorie B, il estime que toute proportion gardée cette baisse est moins affirmée chez les SACDD spécialité CTT. Pourtant c'est bien au quotidien, dans nos DREALs, que nous constatons qu'à la faveur d'un départ en retraite ou d'une mutation les postes ne sont pas publiés. Ces postes sont soit « gelés » soit purement et simplement supprimés dans un contexte de gestion où chaque DREAL se doit de « rendre » tous les ans un certain nombre d'ETP. Alors certes les postes de CTT ont longtemps été préservés par ces rendus suite aux demandes de la DGITM de pérenniser les effectifs, mais cette période touche à sa fin et aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que certaines DREAL n'ont d'autres choix que de toucher à ces postes. Actuellement les services sont en plein dialogue de gestion, aussi M. MAURICE nous a indiqué qu'il sera vigilant à cette question.

Nous avons ensuite abordé la question du recrutement, qui depuis 2 ou 3 ans maintenant ne permet plus de combler les départs. Au titre de l'année 2017, seuls 10 postes étaient ouverts (6 en externe et 4 en interne). L'administration n'a pas souhaité la mise en place de listes complémentaires en cas de défection de lauréats. Au final, au titre du recrutement 2017, seuls 6 postes ont été pourvus.

Afin de pallier à ce manque de recrutement, l'administration a autorisé le recrutement de 3 agents au titre des emplois réservés. Cela porte donc à 9 le nombre total d'agents recrutés en 2017.

Ce nombre est clairement insuffisant, et couplé aux baisses d'effectifs, cela rend l'accomplissement de nos missions quotidiennes très difficile. En effet, nous avons rappelé à M. MAURICE la complexité croissante de nos contrôles, liée à la multiplicité des réglementations à contrôler et à la montée en puissance des fraudes (qu'elles soient techniques et/ou sociales)

Aujourd'hui, les agents en charge du contrôle des transports terrestres sont les seuls agents ultra-spécialisés dans le domaine du contrôle des transports terrestres. Certains sont même reconnus experts dans des domaines aussi complexes et variés que la fraude au tachygraphe mais également à l'AD BLUE, au transport de matières dangereuses ou encore au travail (travail dissimulé, détachement, durée du

travail...). Ces valeurs sont d'ailleurs reconnues par Madame la Ministre, comme en atteste les dernières déclarations qu'elle a pu faire dans les AG des organisations patronales ou autres voies de presse.

M. MAURICE nous a alors rappelé l'ouverture du chantier Action Publique 2022, qui ne sera pas, selon lui, ni une nouvelle RGPP (Révision Générale de Politique Publique) ni une nouvelle MAP (Modernisation de l'Action Publique), mais plutôt un travail de réflexion sur la corrélation missions / moyens. Il lui apparaît que les missions des contrôleurs des transports terrestres est une mission qui mérite d'être renforcée. Il entend nos demandes d'augmentation d'effectifs mais nous renvoie malgré tout sur les contraintes budgétaires que nous connaissons. Selon lui, oui le métier de contrôleur des Transports Terrestres a un avenir, mais il ne peut s'engager sur les modalités quantitatives. Il rappelle toutefois que nous ne sommes pas les seuls agents de contrôle... certes... mais que ce soient les forces en tenue ou les autres administrations, aucun n'est aussi expérimenté que nous pour contrôler la profession, et la mise en place d'opérations coordonnées interinstitutionnelles n'est pas aisée dans toutes les régions (entre priorités locales et contraintes de personnels).

Cette expertise et cette qualité de contrôle, nous n'avons cessé de les souligner lors de notre entrevue, rappelant que nous devons être un des rares (voire le seul) secteurs professionnels où les organisations patronales demandaient la continuité voire l'augmentation du nombre de contrôles. Cela nous a amené à parler plus précisément de nos attentes en matière de reconnaissance professionnelle.

Tout d'abord, nous avons rappelé à M. MAURICE notre attachement à ce qu'une solution soit rapidement trouvée pour les SACDD spécialité CTT encore au 1^{er} niveau de grade (environ 80 agents), qui ne voient pas leur situation se débloquer malgré des « engagements » de résorption rapide de ce 1^{er} niveau de grade lors des discussions relatives au NES. En effet, alors que l'administration avançait que la résorption pourrait se faire sur 5 ans (argument que nous avons balayé compte tenu du faible taux de promotion), la réalité est bien là... Aujourd'hui, des collègues hautement expérimentés, parfois reconnus par le ministère comme référents dans des domaines très précis, stagnent au 1^{er} niveau de grade, alors que le recrutement de nouveaux agents se fait au second. La mise en place du NES implique le passage au 2nd niveau de grade pour pouvoir prétendre à passer le concours professionnel d'accès à la classe exceptionnelle, limitant fortement les perspectives de ces agents à accéder au 3^{ème} niveau de grade. M. MAURICE a reconnu ne pas avoir de réponse à apporter sur ce sujet.

Nous avons également rappelé l'absence de filière « contrôle » qui permettrait une évolution des agents vers la catégorie A sans perte des compétences et connaissances. En effet, dans la majorité des cas, un SACDD spécialité CTT promu catégorie A n'a aucune possibilité de continuité de carrière dans la spécialité CTT. Cela implique un changement total d'orientation professionnelle et une perte, tant pour le ministère que pour les collègues, d'une « force vive », perte de compétences, de connaissances et d'expériences.

Aujourd'hui seul un agent promu catégorie A récemment continue à effectuer une partie de ses missions de contrôleur, pourquoi ne pas ouvrir cette possibilité à tous les agents issus de la spécialité CTT qui souhaiteraient continuer à s'investir dans leur domaine tout en accédant à la catégorie A.

Joindre la passion du métier à l'épanouissement personnel procuré par la promotion ! Cela serait une vraie reconnaissance des agents et de leurs missions.

Enfin, pour finir cette rencontre, nous avons également abordé les problématiques rencontrées par certaines régions quant à la baisse des budgets de fonctionnement alloués aux services de contrôle, conduisant à limiter le nombre d'opérations de contrôle faute de budget déplacement. Cela est inacceptable !

Sur ce point M. MAURICE s'engage à veiller à ce point lors des dialogues de gestion qui sont en cours.

Pour conclure, M. MAURICE nous a indiqué être plus que jamais conscient de l'importance de nos missions et prendre acte de nos demandes.

L'UNSA SAFACTT saura toujours se rendre disponible pour tout échange que le ministère jugera utile, que ce soit pour les points évoqués lors de cette réunion ou pour tout autre sujet quant à l'avenir de la spécialité Contrôle des Transports Terrestres.

La délégation de l'UNSA SAFACTT
E. PUT – T. YOU – K. SCIPION